RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

INPI
FRANCE

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

Docusign Envelope ID: 4016F011-F055-8DFD-8297-892D4A20196B

A.M.C

SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE UNIPERSONNELLE
AU CAPITAL DE : 50 000 €
Siège social : Lieu-dit SUARALTA – ROND POINT DE AFA 20 167 SARROLA-CARCOPINO
RCS AJACCIO : 509 846 390

PROCES-VERBAL DES DECISIONS
DE L'ASSOCIE UNIQUE
DU 01 OCTOBRE 2026

L'an deux mille vingt six
le 01 octobre 2026,
A Ajaccio,

Monsieur DE OLIVEIRA MOTA Joaquim
Demeurant [redacted]
Associé unique de la Société A.M.C,

A PRIS LES DECISIONS SUIVANTES RELATIVES A :

- Transfert du siège social,
- Modifications statutaires corrélatives des statuts,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

PREMIERE RESOLUTION

L'associé unique, décide de transférer le siège social de Lieu-dit SUARALTA – ROND POINT DE AFA 20 167 SARROLA-CARCOPINO
A Route du Vazzio Lieu dit Toricelli 20 090 AJACCIO **à compter de ce jour..**

En conséquence, l'Assemblée modifie l'article 4 des statuts de la manière suivante :
ARTICLE 4- SIEGE SOCIAL
Le siège est fixé à : Route du Vazzio Lieu dit Toricelli 20 090 AJACCIO

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Docusign Envelope ID: 4016F011-F055-8DFD-8297-892D4A20196B

DEUXIEME RESOLUTION - DELEGATION DE POUVOIRS EN VUE DES FORMALITES

L'associé unique donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'un extrait ou d'une copie des présentes à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité qu'il appartiendra.
De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal signé par l'associé unique et répertorié sur le registre des décisions de l'associé unique.

Monsieur DE OLIVEIRA MOTA Joaquim

Signé par :
JOAQUIM DE OLIVEIRA MOTA
4D2AA3DF765348D...